

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mission d'audit du fichier électoral de Madagascar 7-15 octobre 2017

En réponse à une requête de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) Madagascar, la Secrétaire générale de la Francophonie a dépêché, du 7 au 15 octobre 2017, une mission d'audit externe du fichier électoral de ce pays. Cette mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la mission d'évaluation et de suivi électoral déployé en juin 2017, à la demande des autorités de cet Etat membre, dans la perspective de la tenue des prochaines élections.

La Mission conduite par le Général Siaka SANGARE œuvre, conformément aux principes de la Déclaration de Bamako, dans une démarche inclusive, participative et transparente. Cette mission a tenu des séances de travail avec les responsables de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et a rencontré les autorités nationales et les principaux acteurs impliqués dans le processus électoral, notamment Monsieur le Premier Ministre et Ministre de l'intérieur, le Ministre des Affaires étrangères, certains acteurs politiques et la société civile, ainsi que des Ambassadeurs et des représentants d'organisations internationales.

L'audit externe du fichier électoral, mené par l'OIF, couvre l'ensemble du processus d'inscription des électeurs, du traitement des données jusqu'à la production et à la publication des listes électorales définitives. Cet audit est organisé en deux temps : i) réalisation d'un diagnostic du fichier électoral tel qu'arrêté le 15 avril 2017 dont les conclusions permettront à la CENI d'améliorer l'enrôlement annuel suivant de manière effective ; ii) réalisation d'un audit du fichier définitif en mai 2018.

La Francophonie tient à assurer tous les acteurs, de son engagement à effectuer l'audit externe avec une totale impartialité, rigueur et transparence, en vue de proposer des recommandations dans l'intérêt du processus démocratique malgache.

La première phase de l'audit a porté sur l'examen des aspects juridiques, techniques, administratifs, organisationnels des opérations d'inscription des électeurs et l'analyse des données du fichier électoral. Cette vérification qualitative et quantitative des données du fichier électoral vise à identifier les forces et les faiblesses, notamment les anomalies et à proposer des améliorations à court et moyen terme.

Au terme de ses travaux, la Mission présente ses conclusions préliminaires, portant quelques constats et recommandations.

L'audit a permis d'observer la conformité du droit positif électoral malgache aux exigences du suffrage universel et au principe d'égalité des suffrages prescrits par le pacte international relatif aux droits civils et politiques.

L'examen du fichier électoral a permis de relever une évolution significative du nombre d'électeurs qui est passé de 7,9 millions en 2013 à 9 222 918 en avril 2017, représentant 76 % de l'électorat potentiel de Madagascar. L'utilisation d'Oracle, gestionnaire de base de données, a permis une sécurisation du fichier et une facilité de gestion de celui-ci. Une interconnexion entre le système central et les CID est nécessaire pour renforcer la performance du système d'information et améliorer sa sécurité et son intégrité.

Toutefois, la mission note :

- une sous-inscription des jeunes âgés entre 18 et 35 ans ;
- une insuffisance des mesures de sécurité au niveau du site informatique (risque d'incendie, fils électriques dénudés, etc.) ;
- une insuffisance des ressources humaines qualifiées et matérielles au niveau central et surtout au niveau des démembrements ;
- les insuffisances de l'état civil qui engendre un surcroît de travail dans les opérations de gestion courante du fichier électoral, et rendent l'opération de dédoublonnage indispensable ;

La mission recommande notamment :

- l'aménagement d'un site central plus fonctionnel et conforme aux normes de sécurité internationales ;
- le renforcement des capacités du service informatique en termes de ressources humaines qualifiées ;
- l'interconnexion, dans les meilleurs délais, entre le site central et les CID ;
- la prise de mesures incitatives pour favoriser l'inscription des jeunes et des femmes sur la liste électorale lors de la prochaine révision annuelle ;
- le renforcement de la formation civique et électorale des électeurs par les partis politiques, la société civile et la CENI ;
- le rapprochement des centres de vote des électeurs pour favoriser la participation.

La première phase d'audit fera l'objet d'un rapport complet et détaillé qui sera largement diffusé. L'objectif final de l'audit externe du Fichier électoral est l'instauration et le renforcement de la confiance de tous les acteurs dans le processus électoral en général et dans le fichier électoral en particulier. La Mission propose, lors de la deuxième phase de cet audit, la mise en place d'un Comité de suivi des opérations d'audit du fichier électoral composé de représentants de la CENI, des partis politiques et de la société civile et ce dans le souci de garantir les principes d'inclusivité et de transparence souhaités.

Antananarivo, le 13 octobre 2017

Le Chef de mission

Général Siaka SANGARÉ